

## Session du 12 mars 2019

Sur convocation adressée à chacun de ses membres, le Conseil Municipal de la Commune de Thimert-Gâtelles s'est réuni à la Mairie de Thimert-Gâtelles, en session ordinaire le douze mars deux-mille-dix-neuf à 19h00 sous la présidence de Monsieur Grégory GUILLÉ, 1<sup>er</sup> adjoint.

Etaient présents : MM. GUILLÉ, FUCHE, GILLES, GIROUARD, BAZILLE, JOURNET  
Mmes GIRARD, COCATRIX, RAFFIN, VILLEDIEU, LAMBERT-SEBASTIANELLI formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. GUERRIER (pouvoir M. GUILLÉ), Mme LAMBERT-SEBASTIANELLI (pouvoir M. BAZILLE)

Absents : Mme BULCKE

Mme RAFFIN a été élue secrétaire de séance.

Il est passé à l'ordre du jour

### **1- Approbation compte de gestion 2018 (budget eau et commune)**

**Les membres,**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'eau et de la commune de l'exercice 2018 et les pièces comptables qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,

**Déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.**

### **2- Approbation compte administratif 2018 (budget eau et commune)**

#### Budget de l'eau

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint donne aux membres les résultats du Compte Administratif de la Commune de Thimert-Gâtelles – budget annexe eau pour l'Année 2018 :

#### **Section d'investissement :**

- Recettes           34 816,53€,  
- Dépenses           67 892,17€,

**Déficit de clôture : 33 075,64€**

#### **Section de fonctionnement :**

- Recettes           191 356,30€  
- Dépenses           146 956,01€

**Excédent de clôture : 44 400,29€**

Soit un excédent global de clôture de 11 324,65€.

Sous la présidence de Madame Claudine RAFFIN, les membres **approuvent le Compte Administratif 2018 à la majorité (ABSTENTION M. JOURNET).**

M. JOURNET demande à ce que le rendement de l'eau soit vérifié, et que les tarifs appliqués par l'entreprise de réparation des canalisations soient contrôlés et mis en comparaison d'autres entreprises.

Budget de la commune

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint donne aux membres les résultats du Compte Administratif de la Commune de Thimert-Gâtelles pour l'Année 2018 :

**Section d'investissement :**

- Recettes	329 073,65€,
- Dépenses	301 534,49€,
	<b>Excédent de clôture : 27 539,16€</b>

**Section de fonctionnement :**

- Recettes	889 451,97€
- Dépenses	647 094,58€
	<b>Excédent de clôture : 242 357,39€</b>

Soit un excédent global de clôture de 269 896,55€.

Sous la présidence de Madame Claudine RAFFIN, les membres **approuvent le Compte Administratif 2018 à l'unanimité.**

**3- Affectation du résultat**

Budget de l'eau

Les membres **décident d'affecter les résultats de l'exercice 2018 de la façon suivante :**

- D 001 - solde d'investissement reporté	33 075,64€
- R 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	33 075,64€
- R 002 - Résultat d'exploitation reporté	11 324,65€

Budget de la commune

Les membres **décident d'affecter les résultats de l'exercice 2018 de la façon suivante :**

- R 001 - solde d'investissement reporté	27 539,16€
- R 002 - Résultat d'exploitation reporté	124 946,52€

*BUDGET 2019 Eau*

M. le 1<sup>er</sup> adjoint présente la proposition de budget pour l'année 2019.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses**

Compte	Montant
001 déficit investissement 2018	33 075,64€
020 dépenses imprévues	5 000,70€
1641 Emprunts	10 691,00€
2156 Matériel spécifique d'exploitation	155 000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>205 623,00€</b>

#### Recettes

Compte	Montant
1068 Autres réserves	33 075,64€
10222 FCTVA	7 300,00€
131 Subventions	12 450,00€
1641 Emprunts	133 181,33€
28156 Matériel spécifique	7 459,75€
28158 Autres (amortissement)	12 156,28€
<b>TOTAL</b>	<b>205 623,00€</b>

La section de fonctionnement s'équilibre à 167 500,00€

BUDGET 2019 Commune

Le Conseil Municipal vote à la majorité POUR (vote CONTRE M. JOURNET).

M.JOURNET indique qu'il pense qu'avec ce budget aucune décision n'est prise pour modifier les ?

Commune

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### Dépenses

Compte	Montant
020 dépenses imprévues	5 000,00€
1641 Emprunts	73 734,00€
202 Frais réalisation document urbanisme	4 000,00€
2041582 Autres groupements	3 450,00€
2121 Plantations	1 000,00€
21316 équipements du cimetière	5 500,00€
21318 autres bâtiments publics	16 000,00€
2151 Réseau de voirie	295 936,00€
21531 Réseau d'adduction d'eau	30 000,00€
2313 Constructions	142 300,00€
<b>TOTAL</b>	<b>576 920,00€</b>

#### Recettes

Compte	Montant
001 solde exécution investissement 2018	27 539,16€
021 virement de la section de fonctionnement	49 976,00€
10222 FCTVA	6 000,00€
10226 Taxe d'aménagement	2 000,00€
1068 excédent de fonctionnement	117 596,84€
13141 communes	2 800,00€

1321 Etat	7 450,00€
1323 Département	72 200,00€
1641 Emprunts	291 358,00€
<b>TOTAL</b>	<b>576 920,00€</b>

La section de fonctionnement s'équilibre à 743 111,00€

Le Conseil Municipal vote à la majorité POUR.

CONTRE : M. JOURNET

M.JOURNET demande à ce que soit vérifié un éventuel transfert de la compétence scolaire.

M. le 1<sup>er</sup> adjoint indique que comme tous les ans est prévu au budget une participation du service de l'eau par la commune comme suit :

Personnel technique :	7 000 €
Personnel administratif :	3 000 €
Utilisation matériel informatique :	1 500 €

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité cette participation.

#### 4- Adhésion AM28

Les membres décident à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires d'Eure-et-Loir, pour 2019.

La cotisation est de 657,76€.

Monsieur le Maire est chargé de mandater cette somme.

#### 5- Attribution subventions

Le Conseil Municipal établit comme suit la liste des subventions attribuées au titre de l'année 2019 :

ORGANISME	MONTANT ATTRIBUÉ	VOTE
MAM		Report au prochain conseil
RETROSILLONS	5 000,00€	POUR à la MAJORITÉ (vote contre M. JOURNET souhaite attribuer 2 500€)
APF France HANDICAP	Non attribuée	CONTRE à la MAJORITÉ POUR M. JOURNET
CEDREL	Non attribuée	CONTRE à la MAJORITÉ POUR M. JOURNET
MAISON FAMILIALE (1 ELEVE)	20,00€	POUR à la MAJORITÉ (MM GUILLÉ., BAZILLE, JOURNET, GIROUARD, GILLES, Mme GIRARD) Abstention : Mme COCATRIX

		CONTRE : M. FUCHE, Mmes VILLEDIEU, RAFFIN
association des sclérosés en plaques	70,00€	POUR à l'UNANIMITÉ
JEUNES SAPEURS POMPIERS SENONCHES	20,00€	POUR à l'UNANIMITÉ
SPDA	40,00€	POUR à la MAJORITÉ CONTRE : MM BAZILLE, JOURNET, GUILLÉ Abstention Mme COCATRIX
AFM TELETHON	Non attribuée	CONTRE à la MAJORITÉ POUR : M. JOURNET
APE THIMERT	400,00€	POUR à l'UNANIMITÉ
AVEUGLES DE France	40,00€	POUR à l'UNANIMITÉ
ANERVEDEL (ADHESION)	65,00€	POUR à la MAJORITÉ CONTRE : Mme VILLEDIEU
CAUE	Non attribuée	CONTRE à la Majorité POUR : M. JOURNET Abstention : M. BAZILLE
LE 16 café de la Blaise	Non attribuée	CONTRE à la MAJORITÉ Abstention Mme COCATRIX POUR Mme GIRARD
Université du temps libre Dreux	Non attribuée	CONTRE à l'UNANIMITÉ
COLLEGE LA PAJOTTERIE 24€ x76 élèves	Non attribuée	CONTRE à l'UNANIMITÉ
ADMR du Perche Thymerais	100,00€	POUR à l'UNANIMITÉ
APE collègue	100,00€	POUR à la MAJORITÉ CONTRE : MM BAZILLE, FUCHE, GILLES, GIROUARD, Mme VILLEDIEU
la ligue contre le cancer	Non attribuée	CONTRE à l'UNANIMITÉ
COMPA	25,00€	POUR à l'UNANIMITÉ

#### 6- Création emploi temporaire/saisonnier

Le 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3 (2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de six mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de douze mois consécutifs.

Considérant qu'en raison de la période printanière il faut renforcer le service technique, il y aurait lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour la période allant de mars à novembre.

Ces agents assureront des fonctions d'agent polyvalent au service technique.

Ces agents devront justifier de au moins une expérience dans le domaine de l'entretien des espaces verts et du matériel technique utilisé.

Au-delà, le contrat pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient, selon les modalités suivantes : pour 3 mois et jusqu'au mois de novembre sur une période de 12 mois consécutifs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**à la majorité (Contre : M. JOURNET),**

**DECIDE**

**1) De créer un (1) poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique à 35 heures par semaine et autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement**

**2) De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :**

La rémunération de ces agents est fixée sur la base de l'indice Majoré 326 et indice brut 348 du 1<sup>er</sup> échelon correspondant au grade d'adjoint technique ou à l'échelle C1.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

**3) D'autoriser le Maire à renouveler le contrat dans les conditions énoncées ci-dessus**

#### **7- Fixation du loyer des logements de Gâtelles**

M. le 1<sup>er</sup> adjoint indique que l'étude Maîtres Faillot, Rousse-Dillenschneider, Pinet a été sollicité pour la gestion de la location des logements de Gâtelles. Il propose :

« La gestion locative représente 6% TTC du loyer mensuel, hors charges, dans cette gestion est compris :

- L'encaissement et le reversement des loyers sous déduction des 6%
- les révisions de loyer
- les régularisations de charges
- les relances en cas d'impayés
- les demandes d'attestation d'assurance du logement
- les échanges avec les locataires en cas de soucis
- les dossiers CAF »

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité confier la location à l'étude Maîtres Faillot, Rousse-Dillenschneider, Pinet notaires à Châteauneuf en Thymerais.

M. le 1<sup>er</sup> adjoint indique que l'étude a fait une proposition de loyers à savoir

De 330€ à 350€ pour le 1<sup>er</sup> logement et 600€ à 620€ pour le 2<sup>nd</sup> logement

Le Conseil municipal vote POUR à l'unanimité la mise en place des loyers suivants :

335,00€ + 15,00€ de charges soit 350,00€ pour le 1<sup>er</sup> logement

580,00€ + 20,00€ de charges soit 600,00€ pour le 2<sup>nd</sup> logement

La commune conservera la responsabilité de remplir la cuve de fioul commune à la MAM et aux logements.

#### **8- Point travaux Gâtelles**

M. GILLES indique que les travaux de Gâtelles seront bientôt terminés. Il propose une visite des lieux le 20 mars à 18h00.

Il précise qu'ils pourront être loués en avril. Il rajoute que la démolition des WC n'était pas prévue dans le marché initial et cela a donc augmenté le coût du projet.

M. GILLES indique les propositions de travaux pour l'année 2019 :

Mise en hors d'eau de l'Eglise de Thimert

Réfection de l'évacuation des eaux pluviales rue de Chartres

Réfection de voirie et réseau d'eau potable sur plusieurs endroits de la commune

Remise aux normes du château d'eau de Vimey

#### **9- Remboursement frais**

M. le 1<sup>er</sup> adjoint indique que dans le cadre de la mise en place du PLU de la commune, Christine POLCHETTI, agent administratif de la commune, a dû régler avec son argent propre des frais d'envoi pour un montant de 13,35€.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité le remboursement de cette somme à l'agent.

#### **10- Avis sur l'enquête publique de la déviation de Châteauneuf en Thymerais**

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque concernant l'enquête publique de la déviation de Châteauneuf en Thymerais

#### **11- Point abribus**

M. le 1<sup>er</sup> adjoint demande s'il y a des arrêts de bus sans abri bus sur la commune. Il indique qu'il y a 4 collégiens à l'arrêt de bus de Guillandru et qu'il n'y a pas d'abri bus.

Mme RAFFIN indique qu'il n'y a pas d'abri bus au Beuzelin.

Les élus émettent un avis favorable à la construction par les employés communaux de 2 arrêts de bus.

#### **12- Mise en non valeurs**

M. le 1<sup>er</sup> adjoint indique que la trésorerie de Châteauneuf en Thymerais lui a communiqué des dettes d'usagers qui ne peuvent être recouvrées et demande à ce qu'elles passent en non-valeur à hauteur de 3 296,56€ pour le service de l'eau.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité le mandatement en non-valeur des sommes précitées.

#### **13- Remboursement électricité MAM**

M. GILLES indique que lors des travaux réalisés sur la réhabilitation des logements de Gâtelles, les entreprises se sont raccordées au réseau électrique de la Maison d'Assistante Maternelle. Par conséquent la consommation électrique sur la dernière facture de la MAM ne reflète pas leur consommation électrique mais à celle des travaux.

M. le 1<sup>er</sup> adjoint demande à ce que la commune prenne en charge la dernière facture d'électricité de la MAM d'un montant de 404,00€

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité cette proposition.

#### 14- Questions diverses

Mme COCATRIX indique qu'il y a un dépôt sauvage d'ordures à la Picotière et qu'elle aimerait que les camions ne stationnent plus n'importe où sur la commune.

M. le 1<sup>er</sup> adjoint indique que les modalités d'inscriptions sur les listes électorales ont changé et qu'il tiendra la permanence d'ouverture de la mairie le 31/03/2019 de 10h00 à 12h00.

Mme ROZIER demande aux élus s'ils souhaitent attribuer une enveloppe pour réaliser des commandes de fournitures administratives auprès d'entreprises employant du personnel handicapé (anciens ESAT).

Les membres du Conseil octroient une enveloppe de 250,00€ pour ce type de commande en 2019.

M. le 1<sup>er</sup> adjoint demande si les membres du Conseil souhaitent donner une suite à la proposition de l'assureur AXA faite lors du dernier conseil municipal.

Les membres du conseil émettent un avis défavorable à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Et lecture faite, les membres ont signé

NOM PRENOM	SIGNATURE
Pascal GUERRIER	Absent excusé (pouvoir Grégory GUILLÉ)
Grégory GUILLÉ	
Nicole LAMBERT SEBASTIANELLI	Absente excusée (pouvoir M. BAZILLE)
Joël GILLES	
Claudine RAFFIN	
Claudette VILLEDIEU	
Jérôme FUCHE	
Sébastien GRIOUARD	
Sabine COCATRIX	



Corinne BULCKE	Abs
Aurore GIRARD	
Guillaume BAZILLE	
Dominique JOURNET	